

Conseil d'établissement

DATE : 23 octobre 2025
HEURE : 18h30
ENDROIT :Salon du personnel

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée;**
- 2. Nomination d'une secrétaire;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour – est adopté;**
- 4. Vérification des présences et quorum;**
- 5. Adoption et suivi au procès-verbal du 23 septembre– est adopté;**
- 6. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence – est adopté;**
- 7. Sorties éducatives et activités – sont adoptées;**
- 8. Conditions d'admission et de maintien à l'école alternative La Fourmilière**
- 9. Parole au représentant du comité de parents;**
- 10. Parole au SDG;**
- 11. Tour de table**
- 12. Questions diverses;**
- 13. Levée de l'assemblée.**

Cynthia Bouly
Directrice, école alternative La Fourmilière

Kim-Eve Barré-Michel
Présidente du conseil d'établissement

Loi 180, article 64
Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.